

## Rôles et responsabilités du MENV en milieu forestier

Thèmes	Objectifs	Moyens d'action
<b>1. Aires protégées</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Protéger des échantillons de toute la diversité biologique, jusqu'à 8 % du Québec, d'ici 2005;</li> <li>▪ Coordonner et assurer la mise en œuvre de la stratégie et du plan d'action gouvernemental sur les aires protégées;</li> <li>▪ Développer et supporter la conservation volontaire;</li> <li>▪ Application de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel (LCPN).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Constitution des aires protégées : réserves écologiques; réserves de biodiversité ou aquatiques, etc.;</li> <li>▪ Études pour définir la biodiversité représentative et sélectionner des sites d'intérêt;</li> <li>▪ Gestion des nouvelles aires protégées avec des organismes du milieu;</li> <li>▪ Financement des projets d'acquisition de sites naturels privés;</li> <li>▪ Tenue du registre sur les aires protégées.</li> </ul>
<b>2. Protection de la biodiversité rare et en péril</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Sauvegarder de la disparition ou de tout déclin la diversité floristique du Québec;</li> <li>▪ Protéger les habitats d'espèces en situation précaire;</li> <li>▪ Restaurer les populations d'espèces en difficulté;</li> <li>▪ Application de la LCPN et Loi sur les espèces menacées et vulnérables.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Désignation des plantes menacées ou vulnérables et des habitats d'espèces menacées;</li> <li>▪ Développement du Centre de données sur le patrimoine naturel;</li> <li>▪ Connaissance fine des espèces, des populations et des habitats en situation précaire;</li> <li>▪ Ententes administratives avec MRNFP et FAPAQ;</li> <li>▪ Application d'un régime d'autorisation et d'ordonnance (LCPN) à la biodiversité rare.</li> </ul>
<b>3. Protection de la biodiversité en général</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ S'assurer de la prise en compte de la biodiversité et de son maintien dans la gestion du territoire et lors d'activité d'aménagement et de développement.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Stratégie et plan d'action de mise en œuvre de la Convention sur la diversité biologique;</li> <li>▪ Connaissance sur les écosystèmes et expertises sur la biodiversité;</li> <li>▪ Protocole de Cartagena relatif aux risques biotechnologiques et cadre de gestion des risques environnementaux associés aux OGM;</li> <li>▪ Protection et gestion efficace des milieux humides.</li> </ul>
<b>4. Connaissance de la biodiversité et du fonctionnement des écosystèmes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Supporter une gestion écosystémique;</li> <li>▪ Fournir des outils de développement durable;</li> <li>▪ Protéger la biodiversité et assurer son utilisation durable.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Réalisation de cadres écologiques de référence et de documents interprétatifs (Agences de protection et de mise en valeur de la forêt privée; pour la gestion forestière de communautés autochtones, pour des planifications forestières d'entreprises forestières, pour l'établissement de schémas d'aménagement de MRC et pour des interventions écologiques de divers ministères);</li> <li>▪ Expertise sur les espèces et sur les écosystèmes;</li> <li>▪ Réalisation des portraits écologiques pour la gestion intégrée de l'eau par bassins versants.</li> </ul>
<b>5. Protection de la qualité de l'environnement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Appliquer la Loi sur la qualité de l'environnement.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Évaluations environnementales et audiences publiques;</li> <li>▪ Contrôles sur le terrain;</li> <li>▪ Participation à la rédaction du Règlement sur les normes d'intervention en milieu forestier (RNI).</li> </ul>
<b>6. Gestion durable des forêts</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Assurer une veille et un rôle d'influence.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Participation à des groupes de travail avec le MRNFP : Protection des milieux sensibles; gestion intégrée du milieu forestier; pesticides en milieu forestier; dossier verglas, révision du RNI;</li> <li>▪ Rédaction de politiques forestières, telle la « Stratégie de protection des forêts ».</li> <li>▪ Amélioration des lois, règlements, stratégies et programmes initiés par le MRNFP et pour lesquels le MENV est consulté.</li> </ul>

**Document préparé par le Ministère de l'Environnement du Québec, Direction du patrimoine écologique et du développement durable, pour la rencontre de la Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise, tenue à Québec le 22 janvier 2004**